

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

**PRESENTS** : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme MAZAUD, M. LAFARGE Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. FERARD, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. BATTEL Mme ZRAK Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. CHANGION

**ABSENT NON EXCUSE** : M. AMODEO

**SECRETAIRE** : PASCALE DUPRAT

**OBJET : DELIBERATION N° 2024/026 – DOSSIER CTD 2024 .**

**Considérant** que le CD 87 a octroyé une première tranche pour les travaux de Grosses Réparations de Voies Communales hauteur de 14 000 euros,

**Considérant** la nécessité d'intervenir cette année afin de mettre en sécurité les fondations du ponton du lac de la prairie révisées lors de la vidange totale, pour un montant estimatif de 20 000 euros TTC,

**Considérant** que les opérations peuvent être subventionnées jusqu'à 40% par le Département.,

Le Conseil Municipal :

- **Vu** le règlement des Contrats Départementaux 2024 adopté par délibération du Conseil Départemental de la Haute Vienne le 15 février 2024.
- **Vu** les pièces du dossier de demande de Contrat Départemental.

➤ Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **sollicite** le Département à subventionner les projets suivants :
  1. La 2eme tranche des Grosses Réparations de Voies Communales
  2. La reprise des fondations du ponton du lac de la prairie pour une mise en sécurité

Au regard des nouvelles priorités, **ne sollicite plus** le département à subventionner le projet suivant :

1. la mise en place d'une structure couverte du terrain de tennis numéro 2
- **s'engage à :**
    2. assurer les financements correspondants,
    3. ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Contrat par le Conseil Départemental,
    4. prendre en charge les dépenses du fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du Contrat,

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 11 avril 2024.

**La Maire,**



**Françoise RIVET.**